



# La Police Locale et la Police Fédérale ont également un accès direct au réseau de caméras de la SNCB

4 septembre 2025



Les zones de police locale et la Police Fédérale ont désormais accès en temps réel au réseau de caméras de la SNCB dans et autour des gares. Pour les zones de police locale, il s'agit des images des gares situées sur leur propre territoire. La Police Fédérale a quant à elle accès aux images provenant des caméras réparties dans tout le pays. Ce projet a été réalisé par la SNCB en

étroite collaboration avec la police intégrée et s'inscrit dans l'objectif du gouvernement fédéral visant la sécurité et la qualité de vie dans les gares. Il s'inscrit également dans le cadre d'une coopération plus large entre la SNCB et les différents services de police.

**Bernard Quintin, ministre de l'Intérieur :** « *Ce gouvernement s'engage chaque jour pour fournir à nos forces de l'ordre les effectifs et les moyens nécessaires à leurs missions, mais aussi leur garantir l'accès à des données et informations essentielles pour lutter contre la criminalité et l'insécurité. Aujourd'hui, nous franchissons une étape cruciale en rendant les milliers de caméras de la SNCB accessibles à toutes les zones de police locale et à la police fédérale. Nos services de police disposeront désormais d'yeux dans toutes les gares du pays, permettant de mieux protéger les voyageurs, de sécuriser les quartiers environnants et de mieux lutter contre le crime organisé. »*

**Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité :** "Je me réjouis de cette initiative qui consiste à partager les images des caméras de la SNCB avec les services de police intégrés, car la sécurité dans et autour des gares est une priorité absolue. Ce projet nous permet de faire un pas important en avant : le partage des images garantit une plus grande transparence, des interventions plus rapides et des yeux supplémentaires sur le terrain. Il favorise la sécurité des voyageurs et du personnel. Cette initiative montre comment la collaboration entre la SNCB et les services de police peut concrètement faire la différence, car ensemble, nous allons plus loin que seuls. »

**Sophie Dutordoir, CEO de la SNCB :** "La sécurité de nos voyageurs et de notre personnel est notre priorité absolue. Nous prenons nous-mêmes de nombreuses mesures à cet égard, mais il s'agit souvent d'une problématique sociétale pour laquelle la SNCB ne dispose ni des moyens ni des compétences nécessaires pour la résoudre seule. Nous sommes donc très satisfaits de la surveillance accrue sur le terrain rendue possible grâce à ce projet. Nous continuons toutefois à souligner l'importance d'une présence visible de la police tant dans les trains que dans les gares, en soutien à notre propre service de sécurité, Securail".

Cet accès en temps réel renforce considérablement la capacité d'action de la police. Les interventions peuvent être dirigées plus rapidement, de manière plus ciblée et plus efficace, grâce à une meilleure visibilité de la situation sur le terrain. Les images des caméras offrent également un soutien important pour

les reconnaissances préventives du terrain ou pour toute autre raison opérationnelle justifiée. Les images ne sont consultables qu'en temps réel et exclusivement dans le cadre de missions de police administrative et judiciaire.

## Large réseau de caméras

La SNCB gère au total 15 000 caméras de surveillance à travers tout le pays, dont 8 000 caméras dans les gares et 7 000 dans les trains. Securail, le service de sécurité de la SNCB et la Police Fédérale des chemins de fer bénéficiaient déjà d'un accès en temps réel à ces images. Cet accès est désormais étendu à plusieurs services de la Police Fédérale ainsi qu'aux quelque 130 zones de police locale qui comptent au moins une gare sur leur territoire.

Les zones de police locale concernées ont accès aux caméras des gares situées sur leur propre territoire. La Police Fédérale, quant à elle, a accès aux images des caméras de surveillance du réseau SNCB installées sur l'ensemble du territoire belge.





## Une réglementation stricte

Comme mentionné dans la loi Caméras, l'accès à ces images est réglementé sur la base d'un protocole d'accord conclu entre la SNCB et chaque zone de police locale concernée et la Police Fédérale. Cet accord porte sur les caméras visibles : les caméras de surveillance fixes et les caméras fixes temporaires. Le recours aux images des caméras mobiles ou intelligentes est exclu du protocole d'accord.

Il ne concerne que les caméras de surveillance installées dans les lieux accessibles au public, tels que les halls de gare, les quais, les salles d'attente, ainsi que les parkings vélos et parking voitures de la gare. La Police Locale et la Police Fédérale peuvent également demander des images au service de sécurité de la SNCB dans le cadre d'une enquête, comme c'est déjà le cas actuellement. Celles-ci sont alors transmises par la SNCB dans un délai de 24 heures, voire plus rapidement en cas d'urgence.

## Large collaboration entre la SNCB et les services de police

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration plus large entre la SNCB et la Police Locale et la Police Fédérale, et ce en soutien à Securail, le service de sécurité de la SNCB qui compte 500 agents de sécurité sur le terrain et 40 collaborateurs travaillant dans les salles de contrôle, où les images de surveillance sont contrôlées 24h/24 et 7j/7.

La SNCB investit chaque année 1 million d'euros afin de rendre techniquement possible la transmission des images en temps réel. Tous les policiers qui utiliseront le système ont suivi les mois précédents une session d'information organisée par la SNCB sur le fonctionnement des caméras et de l'application concernée.



## **Tom Guillaume**

Porte-parole SNCB

✉ [tom.guillaume@sncb.be](mailto:tom.guillaume@sncb.be)



## **Olivier Schotte**

Porte-parole du ministre de l'Intérieur Bernard Quintin

✉ [olivier.schotte@quintin.belgium.be](mailto:olivier.schotte@quintin.belgium.be)



## **Emeline Huvelle**

Porte-parole du ministre de la Mobilité et du Climat Jean-Luc Crucke

✉ [emeline.huvelle@crucke.fed.be](mailto:emeline.huvelle@crucke.fed.be)



## **An Berger**

Woordvoerster, Federale Politie

 [an.berger@police.belgium.eu](mailto:an.berger@police.belgium.eu)

## Partager

 Partager : Linkedin  Partager : Facebook

 [Copier l'URL](#)

## À propos de la SNCB

**En route. Vers mieux.** La SNCB, l'opérateur du transport voyageurs en Belgique, veut être le choix évident pour une mobilité confortable et durable en Belgique. Son objectif : des clients satisfaits qui considèrent le train comme une solution évidente à leurs besoins de mobilité. Employeur majeur en Belgique et acteur incontournable de la mobilité, la SNCB poursuit ses investissements pour un transport tourné vers le client, ponctuel, sûr et confortable. Les équipes de la SNCB s'activent au quotidien pour offrir convivialité et fonctionnalité dans les gares, favoriser les connexions intermodales, entretenir et renouveler les trains et amener les voyageurs de manière fiable à leur destination. Elles placent, chaque jour, le voyageur au centre de leurs préoccupations.

## Contact

[www.sncb.be](http://www.sncb.be)

[Demandes de renseignements personnels](#) [Arrêter d'utiliser les cookies](#)